

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 JUIN 2019

Etaient Présents 43 titulaires, 2 suppléants, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise BISTUE, Aurélie GIRAUDON, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	Anne VOELTZEL	à	Paule BERGES
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric PUCHEU	à	Lydie ALTHAPE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Maylis DEL PIANTA	à	David CORBIN
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Denise MICHAUT	à	Henriette BONNET
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Gérard ROSENTHAL
	André LABARTHE	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise BISTUE
	Robert BAREILLE	à	Aurélie GIRAUDON
	Pierre ARTIGUET	à	Evelyne BALLIHAUT

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Cédric LAPRUN (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Valérie SARTOLOU (excusée), Anne BARBET (excusée), Christophe GUERY (excusé), Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 01-190606-PER-

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme BALLIHAUT Expose :

1 – Médiathèque

Pour faire suite au départ en disponibilité d'un adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet, dont les missions s'avèrent relever d'avantage de la filière administrative que culturelle, il vous est proposé de transformer le poste correspondant en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, qui sera pourvu par mobilité interne, à compter du 10 juin 2019.

2 – Service de collectes des ordures ménagères - SICTOM

La mise en place de nouvelles collectes en octobre 2019 fait apparaître le besoin de deux postes supplémentaires d'agent de collecte à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019.

Aussi, il vous est proposé de créer deux postes d'adjoints techniques à temps complet.

3 – ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de LASSEUBE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes du Haut Béarn a repris la gestion de l'ALSH de Lasseube. Cette structure emploie notamment un adjoint d'animation à temps non complet de 30 heures hebdomadaires réparties via une mise à disposition, entre la Communauté de Communes (19,5 heures) et la Commune de LASSEUBE (10,5 heures).

Suite au départ en disponibilité de l'agent titulaire occupant le poste, il convient de diminuer le temps de travail à hauteur de 19,5 heures hebdomadaires. En effet, le futur candidat, du fait de sa situation administrative (contractuel ou stagiaire) ne pourra réglementairement bénéficier d'une mise à disposition. Il est entendu que la Commune de LASSEUBE réalisera directement le recrutement pour le complément de ce temps de travail.

Cette décision sera effective à compter du 10 juin 2019.

4 – Communication

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} décembre 2017, la Communauté de Communes créait un poste d'assistant chargé de communication sur la base du grade d'adjoint administratif.

Suite à la démission de l'agent titulaire et à l'évolution des missions dévolues à ce poste, il convient de le modifier en un poste de rédacteur territorial à compter du 10 juin 2019.

Les postes suscités pourront être pourvus par voie statutaire ou par voie contractuelle, conformément au Statut de la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **SUPPRIME** un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 30 heures hebdomadaires, un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- **CRÉE** un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet, deux postes d'adjoints techniques à temps complet, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 19,5 heures hebdomadaires, un poste de rédacteur à temps complet.
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 06 juin 2019

Suit la signature

Affiché le 17.06.19

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 13/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/06/2019